COLLECTIVITE

Adresse

Contact

**SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE – COLLECTIVITE**

**BON A NOTER : Les éléments en jaune représentent des informations à ajouter, alors que ceux en bleu sont des commentaires destinés au rédacteur du cahier des charges.**

**1/ Objectifs du Schéma de Lecture Publique**

La COLLECTIVITE souhaite s’engager dans la réalisation d’un Schéma de Lecture Publique pour :

* Mettre en perspective les enjeux du territoire en matière de diffusion de la culture à travers les spécificités, atouts et projets identifiés sur le terrain
* Donner une orientation à la COLLECTIVITE en matière de lecture publique, autour d’un projet partagé entre les communes, partenaires, acteurs culturels et usagers
* Travailler en partenariat avec les acteurs culturels et améliorer la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire
* **Pour les EPCI**, répondre à l’obligation fixée par l’article 12 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 (dite Loi Robert) indiquant que toute intercommunalité ayant fait de la lecture publique un sujet d’intérêt communal se doit d’établir un schéma de développement de la lecture publique

La démarche de Schéma de lecture publique permettra également de valoriser l’action de la collectivité auprès de différents acteurs (élus, agents, partenaires, usagers...)

A compléter si nécessaire. Exemple : mise en réseau des acteurs à une autre échelle, lien avec le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), lien avec le schéma départemental du développement de la lecture publique…)

**2/ Contexte**

Les acteurs locaux s’impliquent de plus en plus dans la mise en œuvre d’une politique culturelle territoriale. L’étude sur les politiques culturelles intercommunales réalisée par l’Assemblée des Communautés de France (AdCF) en 2021 montre l’implication croissante des intercommunalités dans le domaine culturel.

La **mise en œuvre d’une politique intercommunale de lecture publique** implique une coopération de tous les acteurs locaux, des services, élus, bénévoles et partenaires, afin d’aboutir à une réflexion commune sur l’offre de lecture publique et ainsi d’améliorer le maillage territorial en partant de l’existant. Dès lors, la mise en œuvre d’un schéma de lecture publique permettra de questionner plus largement l’action culturelle de COLLECTIVITE et d’observer comment la lecture publique s’insère dans la politique culturelle intercommunale.

A compléter / supprimer si non pertinent

**La Collectivité**

TERRITOIRE accueille une population de XX habitants au 1er janvier 2023.

*Présentation des spécificités du territoire en 3 à 5 phrases et de la dynamique culturelle (acteurs locaux, compétence culture intercommunale ou non…)*

La COLLECTIVITE compte XX agents.

 A intégrer :

l’organigramme de la COLLECTIVITE et/ou des bibliothèques

**Les bibliothèques / médiathèques**

*Présentation des bibliothèques du territoire : mode de gestion, catégories, personnels et/ou bénévoles des bibliothèques, services proposés, partenariats*

**3/ Attendus méthodologiques**

La démarche se déroulera en deux phases :

Phase 1 – Diagnostic

Le **comité de pilotage se réunira** pour lancer la démarche, valider les différents éléments de cadrage, de méthodologie, et établira un calendrier prévisionnel de la mission.

Le prestataire rencontrera différents acteurs (services, élus, responsables des bibliothèques, partenaires) dans le cadre d’**entretiens**, complétés avec **des visites sur site.** Cela permettra au prestataire de se familiariser avec le contexte culturel, tout en recueillant les attentes des acteurs et certaines données importantes pour alimenter le diagnostic.

Une **cartographie des équipements** et de leurs activités sera produite à l’échelle de la collectivité pour considérer le maillage territorial des équipements mais également le fonctionnement du réseau de bibliothèques.

Un **atelier aux habitants type « focus group »** sera organisé en lien avec les bénévoles et/ou personnels des médiathèques afin de recueillir l’avis des usagers quant à l’offre de lecture publique sur le territoire et d’impliquer la population autour de cette démarche de schéma de lecture publique.

A la suite de ces différentes étapes, le prestataire produira un diagnostic, sur la base :

* Des données statistiques du territoire : données ouvertes (INSEE, base des équipements…) et données propres au territoire (données de fréquentation des équipements, etc)
* Des documents fournis (rapports d’activités des services, programmation culturelle, Pacte culturel de territoire à préciser le cas échéant, etc.) afin d’analyser l’offre existante de lecture publique et plus largement l’offre culturelle sur le territoire
* De l’analyse des rapports d’activités des bibliothèques sur les volets financiers, ressources humaines, partenariats, etc.
* Des éléments relevés lors des entretiens stratégiques menés et des visites sur sites
* Des éléments relevés lors de l’atelier aux habitants

Le diagnostic ne devra pas être **une simple compilation de données statistiques, mais un document qualitatif**, contenant de nombreux éléments d’analyse et précisant clairement les enjeuxdu territoire . Ce diagnostic, plus qu’un état des lieux de l’existant, dressera un bilan de l’offre et des besoins pour le développement de la lecture publique sur le territoire. A partir de ce diagnostic, des enjeux et axes de travail seront dégagés et présentés devant le Comité de pilotage.

En option / Durant la 1ère phase de diagnostic, la COLLECTIVITE souhaite également que la population soit consultée par le biais d’un questionnaire (aux usagers des bibliothèques et/ou à l’ensemble de la population) et/ou d’ateliers ouverts (= réunions publiques participatives).

Phase 2 – Préconisations et orientations stratégiques

Un **séminaire des élus** sera organisé, en fonction des directives données par le Comité de pilotage afin de travailler sur les préconisations et de définir des orientations stratégiques à partir du diagnostic et des enjeux du territoire.

Un **atelier de travail** sera organisée à la suite pour élaborer des perspectives communes et associer l’ensemble des acteurs du territoire (élus, agents, acteurs associatifs et partenaires institutionnels clés). A partir des éléments du diagnostic, les participants seront invités à se projeter et à imaginer différentes actions concrètes pour COLLECTIVITE.

*Afin d’alimenter les réflexions des participants, le prestataire veillera à mobiliser différentes « bonnes pratiques » et initiatives locales présentes dans d’autres territoires (benchmarking).*

Les travaux de la seconde phase du schéma de lecture publique donneront lieu à une note stratégique, synthétisant les échanges des élus et de l’atelier de travail. Le prestataire présentera en réunion d’arbitrage (comité technique ET/OU comité de pilotage – à préciser) plusieurs scénarii de déploiement de la lecture publique à l’échelle de COLLECTIVITE. Le scénario retenu sera ensuite retravaillé avec les agents de la collectivité en fonction des orientations choisies et abordera le montage technique et institutionnel au sein d’un plan d’actions opérationnel.

La présentation du rapport final comprenant à la fois le diagnostic et les enjeux ainsi que les scénarii et la stratégie pour COLLECTIVITE seront présentés devant le comité de pilotage.

Pour que le schéma de lecture publique soit construit de manière partagée, il sera nécessaire de tenir informé les partenaires et la population tout au long de cette démarche, notamment par le biais d’un document de communication synthétique.

**4/ Livrables**

Le prestataire produira :

* Un rapport de diagnostic, composé d’un portrait statistique, de cartographies et d’une note de synthèse des enjeux (une centaine de pages)
* 3 supports de présentation des Comités de pilotage
* 3 journaux (documents de communication)
* Une note de préconisations (10 pages)
* Un plan d’actions et de déploiement des orientations stratégiques (20 pages)
* Les supports d’animation des temps participatifs (tables rondes, séminaire…)

Le prestataire produira également une enquête (x20 questions) et ses résultats (15 pages) (à supprimer si enquête non souhaitée).

En fin de mission, le prestataire livrera un dossier d’étude au complet, composé de l’ensemble des productions et outils utilisés aux formats PDF et modifiables (y compris bases de données, cartographies au format SIG, répertoires d’acteurs…).

**5/ Suivi des travaux**

**Comité de pilotage – COPIL**

Un Comité de pilotage sera institué. Il sera composé d’élus, de responsables du service culturel de la collectivité, de responsables de bibliothèques, et éventuellement de partenaires (*à préciser le cas échéant*).

Le Comité de pilotage est chargé de la gouvernance de la mission. Il se réunira, en présentiel ou à distance, lors du lancement et à l’issue des temps forts de la démarche.

Au quotidien, un référent(e) au sein de la collectivité sera identifié. Il entretiendra des échanges téléphoniques hebdomadaires avec le référent du bureau d’études sur les différents aspects techniques de la mission.

A noter qu’après chaque Comité de pilotage, le prestataire produira un « journal du schéma de lecture publique », qui sera communiqué aux différents acteurs appelés à participer à un moment ou à un autre aux travaux.

**Comité technique – COTECH**

Un comité technique sera chargé d’accompagner le prestataire tout au long de la mission. Il sera chargé d’assurer la coordination des différentes partenaires, de suivre le déroulement de chaque phase et de préparer les travaux des Comités de pilotage. Il se réunira au minimum au début et à la fin de chaque phase.

En option, à préciser : il est attendu que le schéma de lecture publique fasse l’objet d’une restitution en Assemblée délibérante

**6/ Compétences attendues**

Le prestataire devra présenter les CV des intervenants appelés à intervenir sur la mission. Ils devront à minima présenter :

* Plusieurs références en matière d’analyses socio-culturelles sur des territoires de même strate
* Des compétences en matière de gestion de projet
* Des compétences en statistique/cartographie
* Des compétences dans l’animation d’ateliers de travail, de concertation, de conduite d’enquêtes à la population et de rédaction
* Une fine connaissance des thématiques culturelles et de l’action territoriale

**7/ Délais**

La mission se déroulera sur un délai de 8 mois. Il débute à compter du DATE 1 et se termine le DATE 2. Chacune des phases ne pourra débuter qu’après validation par le Comité de pilotage de la précédente.

**8/ Déroulé de la consultation**

Le candidat devra présenter lors de la remise de son offre :

* la méthodologie proposée en distinguant les deux phases de travail
* le planning prévisionnel
* les CV des intervenants
* des références dans des territoires similaires
* un devis présentant les conditions tarifaires de l’offre proposée

Le devis précisera :

* le montant total HT (intégrant les frais de déplacement) et TTC
* le nombre de journées prévues pour la réalisation du schéma de lecture publique
* le prix unitaire HT détaillé des prestations (y compris options)

La date limite de réception des offres est fixée au DATE.

Les offres doivent impérativement être remises par courrier électronique, à l’adresse suivante : mail avant cette date.

**9/ Critères de sélection de l’offre**

Valeur technique (méthodologie proposée, références, compétences) : 60 %

Prix des prestations : 40 %